

LUCINE , patronne des femmes en couche. Chez les anciens, notamment les Grecs et les Romains, toutes les opérations de la nature étaient conduites à leur accomplissement par des dieux et déesses. Hésiode prétend que la principale divinité qui présidait aux accouchemens était Lucine, qu'il fait fille de Junon. Le plus grand nombre des auteurs, tels qu'Arnohe, Tertulien, Catulle, Horace, Properce, disent que l'usage le plus ordinaire était d'implorer la protection de Lucine mère de la lumière, en ce sens que la lumière est prise pour la naissance même.

Ovide, dans ses *Métamorphoses*, nous représente Alcène appelant Lucine à son secours pour son accouchement. Sous le même nom les Romains honoraient particulièrement Junon, ainsi surnommée à Luce, parce qu'elle aidait les femmes à mettre les enfans au monde. Il paraît, dit Varron, que les Latins ont appelé Junon Lucine, parce que elle seule aide à faire paraître au jour au bout d'un temps passé: c'est pourquoi les femmes en pareil cas l'invoquent. Il résulte cependant de nos recherches que le nom de la déesse qui présidait aux accouchemens était Lucine, soit que ce fût Junon

ou toute autre. Elle était toujours représentée tendant une main vide, pour signifier qu'elle était prête à recevoir l'enfant, et tenait un flambeau de l'autre main, pour marquer, dit-on, les grandes douleurs de l'enfantement. On la couronnait de *dictame*, parce que cette plante passait pour faciliter l'accouchement.

Chez tous les peuples de l'antiquité on invoquait sous le nom de Lucine toute déesse qu'on croyait capable d'aider les femmes dans leurs accouchemens. Les formules de cette invocation étaient d'appeler trois fois la déesse à haute voix. C'est ce qu'a très-bien exprimé poétiquement Scœvole de Sainte-Marthe; dans sa *Pædotrophie* il a dit :

Qui cùm aderit, magna ter voce vocare potentem
Lucinam esto memor totaque incumbere cura
Ut saluum emittas nullo discrimine fœtum.

Ce que nous avons rendu ainsi :

Quand l'heure aura sonné, trois fois dans les accès,
Invoque à haute voix la déesse Lucine,
Afin que la douleur sans danger se termine.

Dans le premier livre de ses *Dionysiaques*, Nonus nous apprend que dans certains cas on allait jusqu'à sept. Si dans ces entrefaites la nature terminait son ouvrage, on rapportait ce bienfait à la divinité.

Nous serions assez porté à croire avec Platner (*de arte obstetrica veterum*) que Lucine, être fabuleux, représente une femme qui se serait distinguée dans l'art des accouchemens, et qui, après sa mort, aurait été mise, suivant la coutume des temps reculés, au nombre des divinités tutélaires. La crainte si naturelle aux femmes dans cette fonction pénible et douloureuse de l'enfantement, jointe au pressant désir d'un secours

efficace et prompt, ont dû inspirer l'idée de quelques puissances réelles ou imaginaires : de là les vœux et les invocations.